

Amherst, le 11 juillet 2022

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 11^e jour du mois de juillet 2022 au 1814, rue du Village (Centre communautaire Cyrille-Garnier), à laquelle sont présents, le maire monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal

Daniel Lampron

Robert Laperrière

Yves Duval

Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau. Madame la conseillère Caroline Champoux est absente à l'ouverture de la séance.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, par intérim.

Monsieur le maire soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 11 juillet 2022

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 13 juin 2022**
 - 3.1 Résolutions numéros 108.06.2022 à 125.06.2022 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 juin 2022
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de juin 2022**
 - 4.1 Déboursés du 01-06-2022 au 30-06-2022 pour un montant total de 417 019.04 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 64 980.97 \$.
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Municipalité Amie des Aînés
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Autorisation de signature – Dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 1 Soutien au rayonnement des régions
 - 6.2 Appui état des routes – Ministère des Transports du Québec
 - 6.3 Présentation et avis de motion règlement 566-22 amendement le règlement 546-20 établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau
 - 6.4 Autorisation de signature – Entente intermunicipale partage d'une ressource en loisirs
 - 6.5 Avis de motion – Règlement 567-22 sur la régie interne des séances du conseil
 - 6.6 Nomination au Comité santé sécurité
 - 6.7 Embauche d'une adjointe administrative réception

- 6.8 Appui à la demande de réfection majeure du pont Ouimet
- 6.9 Autorisation de déboursé – Installation de gouttières au centre communautaire Cyrille-Garnier
- 6.10 Location de la halte routière – Autorisation de signature

7. Sécurité publique

- 7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Juin 2022

8. Travaux publics

- 8.1 Octroi de mandat – Sable abrasif
- 8.2 Autorisation de signature – Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien des routes locales - convention d’aide financière
- 8.3 Octroi de mandat – Dynamitage au Lac Cameron
- 8.4 Octroi de mandat – Équipe Laurence
- 8.5 Demande au ministère des Transports du Québec – Balayage de la rue Amherst

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Rapport 2021 sur la gestion de l’eau potable
- 9.2 Analyses d’eau au pont Maurice
- 9.3 Rapport de la patrouille verte

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger

11. Loisirs et culture

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Route des Belles-Histoire – Autorisation de signature du Protocole d’entente de la MRC des Laurentides
- 11.3 Rapport sur l’état des sentiers

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 126.07.2022 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que déposé, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Autorisation de déboursé – Achat de chandail de baseball pour les enfants
- 13.2 Octroi de mandat – Lignage de rue

Adoptée à la majorité

3 RÉS 127.07.2022 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022, résolutions numéros 108.06.2022 à 125.06.2022 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2022

4.1 RÉS 128.07.2022 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-06-2022 au 30-06-2022 pour un montant total de 417 019.04 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 64 980.97 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

5.1 MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS

Monsieur le conseiller Robert Cardinal informe le conseil que le titre de « *Municipalité amie des aînés* » a officiellement été décerné à la Municipalité d'Amherst par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Madame Marguerite Blais.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 129.07.2022 AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 1 SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS

CONSIDÉRANT le projet de Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT la résolution 093.05.2022 par laquelle le conseil autorisait Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à déposer une demande d'avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du Fond d'appui au rayonnement des régions;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au projet s'inscrivent maintenant dans un nouveau programme et qu'il y a lieu de signer une nouvelle convention d'aide financière dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR), soutien au rayonnement des régions;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 130.07.2022 APPUI CONCERNANT L'ÉTAT DES ROUTES – MINISTÈRE

DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Madame la conseillère Caroline Champoux se joint à la séance, il est 19 h 38.

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec les représentants du bureau de la direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec (ci-après nommé « MTQ ») à l'effet que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est aux prises avec de nombreux endroits où des nids de poule se forment régulièrement ainsi qu'avec des endroits où l'asphalte est très abîmé, ce qui constitue un risque élevé d'accident ainsi qu'une cause des bris importants aux véhicules qui y circulent;

CONSIDÉRANT QUE les endroits les plus problématiques sont notamment situés dans le carrefour giratoire, devant l'école de voile sur la route 329 et à l'entrée d'autoroute pour reprendre la 15 direction nord à proximité du Tigre géant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et le MTQ étaient partis à une entente permettant à la Ville de procéder au rapiéçage de pavage pour le MTQ, laquelle s'est terminée le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette entente ne répond malheureusement pas aux besoins de flexibilité et d'intervention d'urgence lorsqu'un nid de poule se forme rapidement et cause plusieurs dommages dans une courte période puisque l'entente oblige la Ville à aviser le représentant du MTQ vingt-quatre (24) heures avant d'effectuer les travaux. Ce délai n'est pas raisonnable étant donné que dans la majorité des cas il y a des enjeux de sécurité routière et que plusieurs incidents peuvent survenir dans ce délai;

CONSIDÉRANT QUE l'entente rend le processus très lourd en exigeant des photos avant et après pour chaque intervention effectuée par le service des travaux publics et qu'il arrive régulièrement que plusieurs nids de poule se créent sur une courte distance et que ceux-ci soient réparés la nuit lorsque les équipes disposent de temps ce qui rend difficile voire impossible le remboursement des coûts de rapiéçage engagés par la Ville;

CONSIDÉRANT que la majorité des citoyens d'Amherst empruntent ce tronçon de route particulièrement dangereux;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil appuie la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans leurs démarches avec le ministère des Transports afin de convenir d'une entente ayant des conditions plus flexibles afin de permettre à la Ville d'intervenir rapidement lorsqu'elle a des plaintes, et ce, notamment afin d'éviter des accidents ou des dommages aux véhicules à répétition;

et

QUE la présente résolution soit transmise à Mme Nadine Girault, Députée de l'Assemblée nationale du Québec, ainsi qu'au Bureau de la direction générale des Laurentides-Lanaudière, ministère des Transports du Québec.

Adoptée à la majorité

6.3

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 566-22
AMENDANT LE RÈGLEMENT 546-20 ÉTABLISSANT LES CONDITIONS D'ACCÈS DES
EMBARCATIONS SUR LES PLANS D'EAU OU UNE DESCENTE PUBLIQUE EST**

AMÉNAGÉE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DE CES PLANS D'EAU

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet du règlement 562-22 modifiant le règlement 546-20 établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou en se présentant à l'hôtel de ville.

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion qu'à la séance du 8 août 2022 sera présenté au conseil pour adoption le règlement 566-22 modifiant le règlement 546-20 établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau. Les modifications visent principalement à adapter le règlement au projet pilote d'accès aux plans d'eau.

6.4 RÉS 131.07.2022 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst et la Municipalité de Lac-des-Plages désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage d'une ressource en loisirs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise la conclusion d'une entente relative au partage d'une ressource en loisirs avec la Municipalité de Lac-des-Plages. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau ainsi que Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

Adoptée à la majorité

6.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 567-22 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Luc Tremblay donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le projet de règlement 567-22 sur la régie interne des séances du conseil. Ce règlement vise essentiellement à encadrer la conduite des débats du conseil et le maintien du bon ordre durant les séances.

6.6 RÉS 132.07.2022 NOMINATION AU COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité a l'obligation de former un Comité de santé et de sécurité (CSS);

CONSIDÉRANT que ce comité a pour mandat d'étudier les problèmes de santé, de sécurité et ainsi que de faire des recommandations à ce sujet à la direction. À cette fin, le comité paritaire se réunira au minimum tous les trimestres;

CONSIDÉRANT que selon la Convention collective des cols bleus, le comité paritaire de santé et sécurité au travail doit être formé minimalement d'un (1) représentant de l'Employeur désigné par la direction et d'un (1) représentant des salariés (cols bleus) désignés par le Syndicat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil nomme les employés suivants au Comité de santé et de sécurité (CSS) :

- Pascal Maurice, manœuvre aux travaux publics
- Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics
- Stéphanie Gemme, inspectrice adjointe en environnement
- Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim

Adoptée à la majorité

6.7 **RÉS 133.07.2022** **EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT le départ de madame Isabelle Richer qui occupe actuellement le poste d'adjointe administrative – réception, effectif le 15 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le poste doit être comblé;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues lors de l'affichage du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim et Mylène Charlebois, Conseillère aux finances;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de madame Camille Mayer au poste d'adjointe administrative le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé;

QUE le conseil remercie chaleureusement Mme Isabelle Richer pour son efficacité et sa bonne humeur durant son passage à la Municipalité et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à la majorité

6.8 **RÉS 134.07.2022** **APPUI À LA DEMANDE DE RÉFECTION MAJEURE DU PONT OUIMET**

CONSIDÉRANT la pétition demandant la réfection majeure du pont Ouimet signée par plusieurs résidents;

CONSIDÉRANT que le pont Ouimet est trop bas causant des inondations à chaque printemps;

CONSIDÉRANT que cette pétition ainsi qu'une lettre ont été envoyées à la députée Mme Chantale Jeannotte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a déjà fait plusieurs demandes au ministère des Transports du Québec concernant ce pont;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil appuie les démarches de ses citoyens concernant la demande de réfection majeure du pont Ouimet;

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la députée Mme Chantale Jeannotte, ainsi qu'au Bureau de la direction générale des Laurentides-Laurentides, ministère des Transports du Québec.

Adoptée à la majorité

6.9 **RÉS 135.07.2022** **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – INSTALLATION DE GOUTTIÈRES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE CYRILLE-GARNIER**

CONSIDÉRANT les travaux de rénovations qui ont été effectués au centre communautaire Cyrille-Garnier;

CONSIDÉRANT que lors de l'évaluation des travaux, l'installation de gouttières n'avait pas été prévu, mais demeure nécessaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à procéder à l'achat de gouttière

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70120 520.

Adoptée à la majorité

6.10 **RÉS 136.07.2022** **LOCATION DE LA HALTE ROUTIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la Municipalité d'offrir en location le local de la halte routière compte tenu de son potentiel en termes de retombées économiques et touristiques;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions préparé par monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim, permettant aux personnes intéressées de déposer un projet pour ce local ;

CONSIDÉRANT que la proposition préalablement retenue ne peut être réalisée cet été;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle proposition a été acheminée au conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte la proposition déposée par monsieur Sghaier Mhedhbi pour son commerce de cuisine méditerranéenne, qui prévoit la mise sur pied d'un service de restauration de type « menu santé » qui sera en fonction durant la saison estival, débutant au début août jusqu'au mois de novembre, au loyer mensuel de 300.00 \$;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, le protocole d'entente de location à intervenir entre la locataire et la Municipalité, le tout selon la recommandation déposée par monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – JUIN 2022

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de juin 2022. Durant ce mois il y a eu neuf (9) interventions, une (1) de priorité « 0 », quatre (4) de priorité « 1 » et quatre (4) de priorité « 3 ».

7.2 RÉS 137.07.2022 EMBAUCHE AU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur John Maurice à faire partie des premiers répondants de la Municipalité d'Amherst et de suivre les formations nécessaires en ce sens;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mathieu Rouiller, directeur par intérim du service des premiers répondants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Mathieu Rouiller, directeur par intérim du service des premiers répondants et autorise l'embauche de monsieur John Maurice à titre de premier répondant pour la Municipalité d'Amherst;

QUE le conseil autorise monsieur John Maurice à être présent lors d'interventions des premiers répondants à titre d'observateur et sous supervision jusqu'à la réussite de sa formation;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à défrayer les coûts relatifs à la formation de premier répondant de monsieur John Maurice;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 23000 143.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 138.07.2022 OCTROI DE MANDAT – SABLE ABRASIF

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2022-03 pour la fourniture de sable abrasif pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, soit;

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Les Bois Ronds	14.99 \$/tonne
Entreprise Mar-Chal	14.75 \$/tonne

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim et octroi le mandat de

fourniture de sable abrasif à Les Entreprises Mar-Chal Inc. au montant de 14.75 \$/tonne ;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 622.

Adoptée à la majorité

8.2 **RÉS 139.07.2022** **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES - CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), Volet Entretien des routes locales;

CONSIDÉRANT le montant d’aide financière à recevoir par la Municipalité dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que, pour recevoir cette aide, la Municipalité doit signer une « Convention d’aide financière »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité du Canton d’Amherst, la « Convention d’aide financière » à intervenir entre la Municipalité et le ministre des Transports du Québec.

Adoptée à la majorité

8.3 **RÉS 140.07.2022** **OCTROI DE MANDAT - DYNAMITAGE**

CONSIDÉRANT les travaux de dynamitage requis sur une section du chemin du Lac-Cameron;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics et accepte l’offre de services déposée par Gilbert P. Miller & Fils Ltée. selon les modalités prévues sur l’offre déposée;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 04000 721.

Adoptée à la majorité

8.4 **RÉS 141.07.2022** **OCTROI DE MANDAT – ÉQUIPE LAURENCE**

CONSIDÉRANT l’offre déposée par l’Équipe Laurence visant à nous seconder dans la préparation de nos demandes de subventions municipales dans le cadre des différents programmes disponibles (TECQ, PRABAM et autres);

CONSIDÉRANT également la nécessité, lorsque requis, de faire préparer des devis techniques lors d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accepte l'offre de l'Équipe Laurence selon les modalités prévues dans la soumission déposée;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 32000 411.

Adoptée à la majorité

8.5 **RÉS 142.07.2022** **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – BALAYAGE DE LA RUE AMHERST**

CONSIDÉRANT que la Route 323 relève de la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT que la Route 323, qui relie la région de l'Outaouais à Mont-Tremblant, compte un nombre important d'usagers, autant automobiliste que cyclistes;

CONSIDÉRANT que le balayage de la rue Amherst devrait être effectué par le MTQ, et qu'à ce jour, ce n'est toujours pas effectué;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil fasse part au ministère des Transports du Québec de son insatisfaction face à la négligence de l'entretien de la rue Amherst et demande au ministère d'entreprendre les travaux de balayage de la rue Amherst et ce, dans les plus brefs délais;

QUE, advenant l'impossibilité pour le ministère d'effectuer les travaux, ce dernier autorise la Municipalité d'Amherst, par un protocole d'entente, à exécuter, où faire exécuter, les travaux de balayage de la rue Amherst dans le noyau villageois aux frais du ministère;

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 RAPPORT 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du dépôt du bilan sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2021. Aucune action particulière n'est requise.

9.2 RÉS 143.07.2022 ANALYSES D'EAU DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ AU PONT MAURICE

CONSIDÉRANT que dans les années antérieures, la Société pour la protection du bassin versant de la rivière maskinongé (PROMA) effectuait des analyses d'eau de la rivière Maskinongé;

CONSIDÉRANT qu'il est important de suivre l'évolution de la qualité de l'eau de ladite rivière;

CONSIDÉRANT que les résultats d'analyses pourraient permettre à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) d'aviser la Municipalité en cas de situations problématiques;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise la reprise des analyses d'eau de la rivière Maskinongé par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) et selon le protocole établi par l'OBV;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à défrayer les coûts desdites analyses;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

9.3 RAPPORT DE LA PATROUILLE VERTE

Monsieur le conseiller Luc Tremblay fait rapport des activités de la patrouille verte pour le mois de juin 2022. Il informe également le conseil des modifications aux collectes prévues en 2023.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juin 2022. À la fin juin 138 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux d'environ 10 900 000 \$.

Il informe également le conseil que le Groupe Sureté qui assure la patrouille routière peut être rejoint au (819) 681-6500. Ce numéro est dédié à la Municipalité. Enfin, il donne également la procédure à suivre lorsque des résidents désirent sortir leur embarcation d'un plan d'eau visé par le règlement sur le lavage.

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de la bibliothèque du secteur de Saint-Rémi pour le mois de juin.

Pour la bibliothèque de Saint-Rémi, on compte 46 visiteurs, 89 prêts de livres (numériques et papiers) et 29 prêts entre bibliothèques.

Pour la bibliothèque de Vendée, au mois de mai, on compte 74 visiteurs, 83 prêts de livres (numériques et papiers) et 18 prêts entre bibliothèques. Pour le mois de

juin, on compte 98 visiteurs, 120 prêts de livres (numériques et papiers) et 18 prêts entre bibliothèques.

11.2 **RÉS 144.07.2022** **ROUTE DES BELLES-HISTOIRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE LA MRC DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel 2021-2023 (EDC) intervenue entre la MRC des Laurentides et le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT que conformément au plan d'action de l'EDC adopté par le conseil des maires de la MRC aux termes de sa résolution numéro 2020.11.8236, un montant global de 35 000\$ a été réservé pour l'année 2022 et 2023 en vue de mettre en place un plan d'action pour dynamiser la Route des Belles-Histoires (RBH) sur le territoire de la MRC des Laurentides pour ainsi favoriser le tourisme culturel;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité concernée par le projet a priorisé des actions qu'elles souhaiteraient mettre en œuvre pour dynamiser la Route des Belles-Histoires;

CONSIDÉRANT la résolution no. 2022.06.8736 par laquelle la MRC des Laurentides s'engage à octroyer à la MUNICIPALITÉ une aide financière au montant de 2 916 \$ pour la réalisation par la MUNICIPALITÉ de l'action identifiée au plan d'action de la RBH 2022-2023, soit « Mettre en place une signalisation standardisée », ci-après le « PROJET »;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention des parties que leurs obligations respectives soient régies et interprétées en fonction des règles propres aux contrats, tel que prévu au *Code civil du Québec* (chapitre CCQ-1991), et cela, à toutes fins que de droit, et à l'exclusion de toute autre interprétation incompatible;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties aux présentes de consigner par écrit les termes, modalités et conditions devant régir leur relation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

11.3 **RAPPORT SUR L'ÉTAT DES SENTIERS**

Monsieur le conseiller Yves Duval fait rapport de l'avancée des travaux pour les sentiers pédestres du territoire, le sentier de la Tour à feu et le sentier des Villages. Ces travaux devraient être complétés d'ici l'automne. Il informe également le conseil que les travaux du projet de sentier des « Trois boucles » débiteront en 2023.

12 **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

13 **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

13.1 **RÉS 145.07.2022** **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ACHAT DE CHANDAIL DE BASEBALL POUR LES ENFANTS**

CONSIDÉRANT le nombre de jeunes qui jouent au baseball les jeudis soir dans le secteur Vendée;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'appuyer l'activité sportive chez les jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de faire l'achat de nouveaux chandails pour les joueurs;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à procéder à l'achat de trente (30) chandails pour les joueurs de baseball;

QU'un montant maximal de 600 \$ avant taxes soit prévu pour cette dépense et qu'elle soit affectée au poste budgétaire 02 70150 640.

Adoptée à la majorité

13.2

RÉS 146.07.2022 OCTROI DE MANDAT – LIGNAGE DE RUE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues et le traçage de pictogrammes;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, soit:

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Marquage Traçage Québec	15 417.60 \$
Proligne (9709789 Canada inc.)	16 400.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics et octroi le mandat de lignage de rue et traçage de pictogrammes à Marquage Traçage Québec au montant de 15 417.60 \$ avant les taxes applicables;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

14

PÉRIODE DE QUESTIONS

15

RÉS 147.07.2022 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 21 h 13

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire